# Programme de formation

## Formation "Responsable protection animale (RPA) en abattoir"

**Les objectifs**

- Expliquer les principes fondamentaux du bien-être animal, du comportement et de la manipulation
- Maîtriser les points clés de la réglementation et faire évoluer son plan de gestion de la protection animale en abattoir : la mission de coordinateur du RPA
- Evaluer le respect de la protection animale au cours du process d'abattage : la mission de coordinateur du RPA
- Accompagner les opérateurs au quotidien et savoir faire passer les messages clés : la mission d'encadrant/de conseiller du RPA
- Acquérir le certificat de compétences RPA

**Public :**
Agents d'abattoir

**Pré-requis**
Aucun

**Programme**
**Contexte de la protection animale et connaissance de l'animal**

- Les différentes approches du bien-être animal et les enjeux sociétaux associés
- Contexte et actualités de la protection animale à l'abattoir
- Connaissance de l'animal : bases générales du comportement des animaux et
- conséquences à l'abattoir
- Eléments de physiologie du stress et de la douleur
- Expliciter les mécanismes de la perte de conscience et de la mort

**Réglementation et responsabilisation**

- Réglementation « Protection Animale » : Règlement CE N°1099/2009 et textes d'application
- Fonctions et responsabilités du RPA

**Mission de coordinateur du RPA**
*Les apports s'appuient sur les Guides de Bonnes Pratiques « Protection Animale en abattoir » spécialisés par espèce*
*Elaboration d'un plan de gestion de la protection animale* :

- Prérequis de conception
- Construction des modes opératoires normalisés
- Bonnes pratiques de protection animale à l'abattoir
- Contrôles de l'efficacité de l'étourdissement et de la saignée
- Formalisation de messages à destination des opérateurs

**Missions d'encadrant/de conseiller du RPA**

- Messages clés à destination des opérateurs

Planning de la formation :

- Jours 1 et 2 : Tronc Commun + module Bovins-Equins
- Jour 3 matin (optionnel) : Module complémentaire Ovins-Caprins
- Jour 3 après-midi (optionnel) : Module complémentaire Porcs

**Evaluation des acquis**
La formation est conclue par une épreuve d'évaluation, d'une durée maximale de 1h30. Le candidat devra répondre à 20, 30 ou 40 questions (selon le type de certificat visé) portant sur les différents points traités dans le programme. L'évaluation se déroulera sur un outil informatique, selon la procédure officielle fixée par la DGER/ministère de l'Agriculture. Les épreuves seront corrigées automatiquement, et les résultats seront disponibles immédiatement. La réussite à cette épreuve constitue l'une des conditions à remplir pour obtenir le Certificat de compétences.

**Méthodes pédagogiques**
Exposés et échanges
Travaux de groupe

**Autre formation sur le même thème**
Transports des Animaux Vivants (TAV) : bovins, ovins-caprins et porcs
Protection animale pour les opérateurs d'abattoir
Référent bientraitance animale en centre de rassemblement

**Durée :** 14 heures pour 1 groupe d'espèces, 17,5 heures pour 2 groupes d'espèces, 21 heures pour 3 groupes d'espèces

**Dates, lieux et cout**

- Du 18 juin au 20 juin à Paris (75), 2 jours/1 espèce : 880 euros - 2,5 jours/2 espèces : 1050 euros - 3 jours/3 espèces : 1200 euros (coût pédagogique net de TVA, déjeuners offerts)

**Référence :** PRORE